

La Défense, le

08 Février 2006

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



direction générale
du Personnel
et de
l'Administration

Monsieur le Secrétaire Général,

je vous avais communiqué le 19 janvier dernier un projet relatif à l'emploi de l'enveloppe catégorielle arrêtée au titre du budget 2006.

Ce projet présentait l'ensemble des mesures statutaires, indemnitaires, de transformations d'emplois, ainsi que les propositions de taux « promus sur promouvables » en application du décret 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005, que le MTETM proposait de retenir suite aux discussions engagées au dernier trimestre 2005 à ce sujet avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives siégeant en CTPM.

A la suite de nos derniers échanges sur ce projet et aux réactions que j'ai recueillies des organisations syndicales, le ministre a arrêté l'emploi de l'enveloppe catégorielle 2006 conformément au document ci-joint, qui apporte au précédent projet les améliorations suivantes liées à un ajustement de la PTETE et des ISS :

- Ajout d'une mesure de revalorisation de la prime métier des ouvriers des parcs et ateliers, à hauteur de 104 €/an par agent ;
- Augmentation de la revalorisation de la prime pour services rendus par rapport à la proposition initiale pour l'ensemble des agents des corps d'agent d'exploitation et chef d'équipe d'exploitation, portée à 170 €/an par agent,

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 60 75
télécopie :
01 40 81 64 50
courriel :
Marie_Pierre.Gouby_Vivier
@equipement.gouv.fr

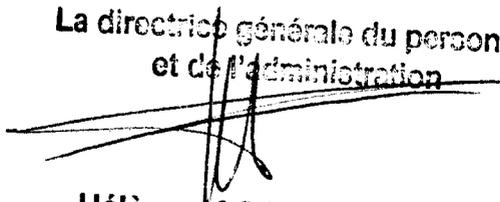
Monsieur Daniel METRICH
UFE-CFDT / 30, passage de L'Arche
92055 La Défense cedex

- Alignement des primes des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sur le niveau moyen des primes servies au corps des secrétaires administratifs de l'Équipement, et rattrapage du décalage de 80€/an qui courait antérieurement.

Aussi, vous trouverez, en annexe, pour tous les corps du ministère, le tableau récapitulatif de l'ensemble des mesures qui ont vocation à être appliquées au titre de l'année 2006.

Croyez Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

La directrice générale du personnel
et de l'administration



Hélène JACQUOT-GUMBAL